

Etudiants et citoyens au rendez-vous

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4882 - Mercredi 18 septembre 2019 - Prix : 10 DA

AG extraordinaire de la FAF
**Les présidents
 approuvent le projet
 de Ligue 1 à 18 clubs**

Page 24



Prix du président de la République du journaliste professionnel

Installation du jury par le ministre de la Communication

Page 24

Le vote antisystème des Tunisiens

Par Mohamed Habili

A l'heure où ces lignes sont écrites, les résultats officiels de la présidentielle tunisienne du 15 septembre ne sont pas encore disponibles. Toutefois, comme les grandes tendances des sondages faits à la sortie des urnes, par les soins de deux instituts différents, n'ont fait que se confirmer au fur et à mesure du dépouillement, on fera ici comme si effectivement les candidats présents au deuxième tour étaient Kais Saïed, le professeur de droit constitutionnel, et l'homme d'affaires emprisonné Nabil Karoui. Pour un vote antisystème, un vote dégaïste, un vote sanction, on peut difficilement faire mieux que ce que les Tunisiens ont fait ce 15 septembre. Et doublement, leur abstention d'abord, une vingtaine de points supérieurs à celle de 2014, ensuite par leur choix des finalistes, ceux qui détonnent le plus sur une liste où pourtant il y en avait pour tous les goûts. On dirait qu'ils ont pris soin de choisir ceux-là mêmes qu'ils ne devaient surtout pas élire pour le deuxième tour. Ils ont fait un vote antisystème, soit, mais contre quel système se sont-ils donc exprimés? La réponse s'impose d'elle-même : au système qui s'est substitué à celui qui était tombé en 2011, et dont l'incarnation était Ben Ali. C'est-à-dire un système censé être le produit d'une révolution. Pourtant, on ne voit personne aujourd'hui crier à la contre-révolution. Pour parler de contre-révolution en effet, encore faut-il qu'il y ait eu une véritable révolution en 2011.

Suite en page 3

L'APOCE et l'ANCA tirent la sonnette d'alarme

Instabilité : récession commerciale et régression de la consommation



Ph/E. Soraya/J. A.

«La situation économique n'est pas rassurante en ce moment, il y a une vraie récession commerciale due à la régression de la consommation. L'Algérie ne consomme pas comme il a l'habitude de le faire, car il est perturbé par la crise que vit son pays, d'une part, et de l'autre, il faut dire qu'il a un pouvoir d'achat très faible», a indiqué, hier, Mustapha Zebdi, président de l'Apoce. Lire page 2

Le prix du pétrole remonte en flèche
**Le Brent proche
 des 70 dollars**

Page 3

Musée d'art moderne et contemporain d'Alger (MAMA)
**Une vingtaine d'artistes prennent
 part à l'expo «Al-Tiba9»**

Page 13

L'APOCE et l'ANCA tirent la sonnette d'alarme

Instabilité : récession commerciale et régression de la consommation

■ «La situation économique n'est pas rassurante en ce moment, il y a une vraie récession commerciale due à la régression de la consommation. L'Algérien ne consomme pas comme il a l'habitude de le faire, car il est perturbé par la crise que vit son pays, d'une part, et de l'autre, il faut dire qu'il a un pouvoir d'achat très faible», a indiqué, hier, Mustapha Zebdi, président de l'Apoce.

Par Thinhinene Khouchi

Invité hier au forum d'«El Moudjahid» à s'exprimer sur «Les effets de la récession commerciale actuelle sur l'économie nationale et la consommation», le président de l'Organisation algérienne de protection et d'orientation du consommateur et son environnement (Apoce), Mustapha Zebdi, ainsi que le président de l'Association nationale des commerçants et artisans, Hadj Tahar Boulououar, s'accordent à dire que personne ne veut parler de ce sujet (de la récession commerciale actuelle) et que la situation économique du pays est critique. Présidant la conférence, M. Zebdi a indiqué que «la situation économique n'est pas rassurante en ce moment, et pour être réaliste et bien précis, une étude sondage a été faite par notre bureau Apoce». «On a posé une question aux commerçants, celle de savoir s'ils avaient remarqué une récession commerciale. Et sur 8 500 commerçants, 81% ont constaté une récession dans la transaction commerciale, donc un recul de la consommation», a-t-il indiqué. Il ajoutera : «Parmi les secteurs touchés par cette récession commerciale, on cite celui des médicaments. On a donc observé un recul dans la consommation des médicaments et une baisse dans la consommation des produits ali-



PH. S. Soraya/J. A.

mentaires. Certaines entreprises agroalimentaires affirment l'existence de cette récession de la consommation, indiquant qu'il y a eu un recul de 80% de la production ces produits». Tirant la sonnette d'alarme, le président de l'Apoce dira qu'il y a des sociétés à l'arrêt. «Comme il y a régression dans la consommation, le stock est suffisant, donc

pas la peine de produire. Donc pas de travail, et partant, augmentation du niveau de chômage malheureusement». Questionné sur les raisons de cette récession de la consommation, Mustapha Zebdi dira : «On a deux hypothèses. La première est la situation politique que vit l'Algérie. Inconsciemment, la peur a impacté sur la consommation

des citoyens. Les gens commencent à cacher leur argent ! On ne comprend plus rien. La deuxième hypothèse est que les Algériens ont un pouvoir d'achat très faible qui ne leur permet pas de consommer ce qu'ils veulent». Afin de retrouver un climat stable, l'Apoce appelle les politiciens à trouver une solution rapide. Et à M. Zebdi d'affirmer :

«Je dois dire que l'élection présidentielle est la solution pour sortir de cette situation politique et économique que nous vivons». S'exprimant sur la suppression de la règle 49/51, Zebdi dira que c'est une bonne nouvelle pour les investisseurs étrangers. De son côté, le président de l'Association nationale des commerçants et artisans (Anca), Hadj Tahar Boulououar, présent à cette conférence, est également favorable à la suppression de la règle 49/51 afin de «renforcer l'attractivité de l'économie nationale», à condition de retrouver un climat stable, car depuis le début du Hirak «sur les marchés de gros, il ya eu une récession de 30 à 40% de l'activité commerciale». En outre, il dira que «50 000 commerçants ont baissé rideau depuis le début du Hirak. Le climat politique en Algérie n'attire pas les investisseurs en Algérie, car n'importe quel investisseur ou homme d'affaires cherche la stabilité, et pour y parvenir il faut aller aux élections présidentielles». Appelés à donner leur avis sur la situation actuelle que vit le pays, les deux hommes se disent rassurés : «On est rassuré de savoir que que la date des élections présidentielles a été fixée. Ce sera une garantie pour les hommes d'affaires qui veulent investir chez nous».

T. K.

26^e mardi du hirak estudiantin

Etudiants et citoyens au rendez-vous

Très forte mobilisation des étudiants et de citoyens en cette 30^e semaine consécutive de manifestation depuis le début du hirak pour réclamer le départ immédiat des figures du système encore résistantes. La marche a été marquée par beaucoup d'arrestations.

En effet, des centaines d'étudiants accompagnés de citoyens ont marché hier dans la capitale pour exiger le changement du système et l'instauration d'un Etat démocratique. 10h30, le timing fixé par étudiants pour donner le coup d'envoi de leur marche. L'hymne national Qassaman était au rendez-vous comme chaque mardi pour entamer leur action de protestation. Le cortège s'est élané, emblème national à la main ou sur les épaules des manifestants, pour emprunter le chemin habituel et arriver au centre-ville. Le dispositif sécuritaire était renforcé par rapport aux mardis précédents. Des citoyens de tous âges ont emboîté le pas aux étudiants. Premier slogan scandé par les manifestants : «Makanch intikhabet» (Pas de vote). La police avait déjà procédé à des dizaines d'arrestations à la place des Martyrs. Malgré cela, les étudiants ont continué leur marche pacifique vers la place Audin, scandant dans les rues d'Alger : «Nous sommes déterminés à poursuivre le combat jusqu'au départ de



PH. S. Soraya/J. A.

la bande». «Ni les arrestations, ni la pression de la police ne nous empêcheront de manifester», dira Anais, une jeune étudiante en droit, une habituée qui n'a raté aucune marche depuis le début de hirak le 22 février.

Les manifestants chantaient tous en chœur, résumant les revendications du Hirak : «Système dégage, pas d'élection

présidentielle». Les étudiants ont scandé aussi des slogans pour la libération des manifestants du hirak, placés sous mandat de dépôt. Ils ont appelé, entre autres, à la libération de tous les détenus d'opinion et celle de l'ancien moudjahid Lakhdar Bouragaa. Les manifestants qui ont accompagné les étudiants portaient des banderoles appelant au départ de

tous les symboles du système et scandaient des slogans, à l'instar de : «Jazair horra démocratique» (Algérie libre et démocratique), «Pouvoir au peuple», «Pas d'élection avec la bande», «La revendication des étudiants est la revendication du peuple : Tetnahaw ga3 !» (Vous partirez tous), «Résistons, résistons, la issaba refusons», «Nul ne peut arrêter la volonté d'un peuple uni». Les étudiants ont fait part également de leur détermination à poursuivre cette marche hebdomadaire jusqu'à satisfaction de toutes les revendications du mouvement populaire. Cette marche a été caractérisée par une présence plus forte de citoyens d'autres catégories, notamment les personnes âgées.

Les étudiants, plus nombreux que lors des dernières actions, promettent d'ores et déjà d'être en nombre considérable au cours des prochaines semaines, avec la reprise des cours. «Nous finirons par arracher notre liberté un jour où l'autre», ont clamé, optimistes, de nombreux étudiants. Vers 13h30, les manifestants se sont rassemblés devant la Grande Poste pour se disperser dans le calme. Comme à Alger, les étudiants sont sortis dans plusieurs wilayas pour réclamer le changement.

Louiza Ait Ramdane

Le prix du pétrole remonte en flèche

Le Brent proche des 70 dollars

■ Les cours du pétrole poursuivaient leur hausse hier matin après l'envolée de plus de 14% enregistrée lundi. Vers 9 heures, le Brent, référence pour le pétrole algérien, a gagné près de neuf dollars le baril pour atteindre 69 dollars. Il s'agit d'une hausse de prix similaire à celle observée lors de la guerre du Golfe, en 1991, et les analystes s'attendent à ce qu'une intensification des tensions au Moyen-Orient maintienne la valeur élevée à moyen terme.

Par Meriem Benchaouia

L'ampleur des conséquences économiques mondiales va dépendre de la durée de la rupture d'approvisionnement en Arabie saoudite. L'attaque contre la plus grande usine de traitement du pétrole en Arabie saoudite a réduit ses exportations quotidiennes de plus de la moitié, coupant de 5% la production mondiale de pétrole brut. Cet incident survient à la suite d'une série d'autres attaques observées dans le golfe Persique, qui menacent l'approvisionnement mondial en carburant et attisent les tensions dans la région. L'impact du plus récent épisode pourrait toutefois s'avérer plus grave puisqu'il met à risque l'offre destinée au marché asiatique assoiffé de pétrole. L'Arabie saoudite fournit 20% des importations de pétrole brut en Chine, 37% de celles du Japon et près du tiers de celles de la Corée du Sud. Par ailleurs, quelque trois millions de barils de pétrole saoudien par jour resteront indisponibles pendant un mois, soit environ la moitié de la production suspendue après les attaques ayant ciblé des infrastructures majeures, a estimé hier le spécialiste de l'analyse des marchés pétroliers S&P Platts. «A ce stade, il semble probable qu'environ 3 millions de bbl de pétrole brut saoudien seront hors d'usage pendant au moins un mois», a déclaré S&P Global Platts dans un rapport. Hier, le ministre saoudien de l'Énergie, le prince Abdel Aziz ben Salmane, a tenu sa première conférence de presse depuis les attaques, mais l'objet de celle-ci n'a pas été précisée par les autorités. «L'Arabie saoudite dira probablement qu'elle peut pleinement approvisionner ses clients, mais avec le temps, cela



PH/D. R.

pourrait devenir difficile. Toute indication de retard ou de contraction de l'approvisionnement entrainera de nouvelles hausses de prix dans les semaines/mois à venir», a prévenu S&P Platts. Riyad pompe traditionnellement environ 9,9 millions de barils par jour, dont 7 millions sont exportés, notamment vers les marchés asiatiques. Selon la société basée à Londres Capital Economics, les stocks mondiaux de brut, estimés à environ 6,1 milliards de barils, devraient être en mesure de compenser la perte de production. Les prix du pétrole pourraient retomber à environ 60

dollars (54 euros) le baril, si l'Arabie saoudite réussit à rétablir sa production totale d'ici la semaine prochaine, ou à l'inverse atteindre 85 dollars (77 euros) le baril si cela prend des mois et que les tensions persistent, a-t-elle ajouté.

Impact mondial

La flambée des prix du pétrole arrive à un moment risqué pour l'économie américaine. Les entreprises ont déjà réduit leurs dépenses d'investissement en raison de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine qui a accru les coûts et le niveau

d'incertitude. Le ralentissement de l'économie mondiale a aussi provoqué une baisse des exportations américaines. Néanmoins, la plupart des économistes prévoient que l'impact direct sur les États-Unis et les autres grandes économies mondiales devrait demeurer assez faible. Les producteurs de pétrole aux États-Unis pourraient aussi tirer profit de la hausse des prix. Pour les compagnies aériennes toutefois, le ciel est plus sombre puisque la valeur de leurs actions a chuté en réaction à la hausse du coût du carburant. Une importante dépense pour les transporteurs.

M. B.

Grâce à la rationalisation des importations et au soutien à la production locale Céréales : des économies de plus d'un milliard USD

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Cherif Omari a indiqué, mardi à Alger, que le pays avait économisé plus d'un milliard de dollars grâce aux mesures initiées pour rationaliser les importations de blé tendre et soutenir la production locale de blé dur et d'orge. S'exprimant lors d'un atelier national sur la filière céréalière, M. Omari a précisé que le Trésor avait réussi à économiser, grâce aux mesures prises par le gouvernement relatives à la rationalisation des importations et du transport, plus d'un milliard USD du fait de la réduction des quantités de blé tendre importées, le soutien de la production et de la collecte de l'orge et du blé dur. Les pre-

mières statistiques de la saison moisson-battage 2018-2019 font ressortir la production de plus de 60 millions de quintaux de céréales toutes catégories confondues à l'échelle nationale, a expliqué le ministre, saluant la dynamique progressive que cette filière connaît en termes de production et de collecte. Il a été procédé cette année, a-t-il poursuivi, à la promotion des mécanismes de production, l'intensification de la collecte, l'optimisation des interventions de l'Office algérien interprofessionnel de céréales (OAIC) et des coopératives, ainsi que l'organisation professionnelle, lesquels sont autant de facteurs ayant permis de réduire les importations et garantir l'équilibre de la balance

de paiements. Le taux de stockage du blé dur (20 millions de quintaux) et de l'orge (4 millions de quintaux) produit suffira amplement pour la saison 2018-2019, a-t-il rassuré. Dans ce contexte, le ministre a fait état de la possibilité d'organiser un plan d'action avec d'autres secteurs, tels que le ministère de la Santé, en vue de mener des campagnes pour sensibiliser les citoyens quant à la nécessité d'améliorer notre alimentation. A noter que cette rencontre a vu la présentation de quelques recommandations issues des cinq ateliers thématiques de la Conférence sur le développement de la filière céréalière, auxquels avaient pris part 160 experts, cadres et profession-

nels du secteur de l'Agriculture ainsi que d'autres secteurs concernés. Ces recommandations ont porté essentiellement sur l'évaluation des besoins nationaux en céréales à moyen et à long terme, en accord avec le mode de consommation nationale et le recensement de nos capacités productives, sur l'action à même de les développer conformément au progrès technique, ainsi que sur la modernisation des infrastructures et des équipements en vue d'assurer la qualité conformément aux standards internationaux. L'accent a été mis lors de cette rencontre sur l'impératif d'une exploitation optimale et efficiente de la ressource hydrique et d'une consolidation

LA QUESTION DU JOUR

Le vote antisystème des Tunisiens

Suite de la page une

Par leur vote insurrectionnel du 15 septembre, les Tunisiens, qu'ils se soient exprimés ou abstenus, ont enlevé à leur classe dirigeante le masque révolutionnaire dont elle s'était affublée depuis la chute de Ben Ali. Une révolution qui les a paupérisés ne peut en être une, c'est cela leur premier message. Le deuxième pourrait bien se laisser lire dans le choix de finalistes si différents à bien des égards. Il n'y a en effet rien de commun entre Saïed et Karoui. Physiquement déjà : l'un est sec, rigide, l'image même de l'austérité ; l'autre, un homme replet qui a de quoi, un bon-vivant manifeste pour ne pas dire plus, un bourgeois prospère en tout cas. L'antithèse du premier. Robocop versus Berlusconi, comme les a surnommés l'humour redoutable des Tunisiens. Politiquement et idéologiquement ensuite. Mieux, autant l'un est un authentique hors système, autant l'autre est un produit du système. On peut se demander s'agissant de Karoui, s'il doit sa qualification à sa personne et à son programme ou plutôt à son emprisonnement. S'il n'avait pas été derrière les barreaux, son score aurait-il été supérieur ou inférieur à celui qui lui a valu de venir en deuxième position ? Voilà une question qui ne se pose pas s'agissant de Saïed. Il faut bien pourtant qu'ils aient quelque chose en commun pour avoir bénéficié tous deux de la confiance des électeurs. Ce quelque chose ne peut être le fait qu'ils sont tous deux antisystème. Il peut bien être en revanche leur sensibilité à la grande pauvreté qui frappe actuellement les larges couches populaires tunisiennes. Saïed, un sans-parti, n'a même pas eu à mener campagne, il lui a suffi de se montrer dans les rues pour convaincre les électeurs, qui le connaissent déjà. Jamais peut-être personne n'a mené une campagne présidentielle avec aussi peu de moyens. Cela a témoigné pour lui et pour son intégrité. Karoui a fait dans la bienfaisance, ce qui lui a valu d'être traité de populiste par ses censeurs. Il faut pourtant que ses électeurs aient cru à l'existence chez lui d'une véritable bonté pour qu'ils aient pensé à lui dans leur isolement.

M. H.

des moyens humains et matériels et de la révision des subventions dans les régions sahariennes, outre la réalisation d'enquêtes régulières et périodiques lors de la campagne céréalière à travers le recours à des moyens et techniques innovants, dont les images et données de satellites.

Ammar F./APS

Tizi Ouzou

Plus de 200 tonnes/jour de déchets jetées dans la nature

■ Pas moins de 270 décharges sauvages ont été recensées dans la wilaya de Tizi Ouzou, a indiqué, hier, le directeur local de l'environnement Mebarek Aït Aoudia.

Ph. > D. R.



Par Hamid Messir

Le responsable a tiré la sonnette d'alarme quant à l'urgence d'éradiquer le phénomène de la prolifération des dépotoirs en réalisant des centres d'enfouissement technique (CET) contestés par la population. Intervenant sur les ondes de la radio locale, le même responsable a révélé que pas moins de 200 tonnes de déchets sont jetées quotidiennement dans la nature, alors que la production journalière dépasse les 600 tonnes. Le CET de Oued Falli de la commune de Tizi Ouzou à lui seul reçoit 300 à 350 tonnes de déchets générés par 22 communes, tandis que le reste, estimé à 100 tonnes, est pris en charge

par les trois autres CET fonctionnels, à savoir Ouacifs, Ath Zemenzer et Ath Douala. Pour le directeur de l'environnement de la wilaya de Tizi Ouzou, il est urgent de réaliser d'autres CET pour une meilleure prise en charge des déchets en faisant savoir

que ses services s'activent pour obtenir le dégel des projets de CET affectés aux localités de Draa El-Mizan, Iloula Oumalou et Mizrana. Abordant le volet de la récupération des déchets, Mebarek Aït Aoudia a précisé que 36 entreprises actives dans ce

domaine pour le moment, sans compter les informels. Dans le même sillage, il a expliqué que ces récupérateurs sont confrontés au problème de preneurs de ces déchets qui viennent, pour le moment, d'en dehors de la wilaya et en plus aucune entreprise de

transformation des déchets n'est implantée dans la région. L'activité informelle dans la récupération des déchets est tolérée tant que cela contribue à réduire les quantités de déchets déversés dans la nature, a assuré le même responsable. **H. M.**

Agents et promoteurs immobiliers

Les agréments désormais délivrés par les walis

Les prérogatives de délivrance des agréments pour l'exercice de la profession de promoteur immobilier et d'agent immobilier ont été transférées des services du ministère de l'Habitat aux walis, en vertu de deux décrets exécutifs publiés au Journal officiel n° 55. Ainsi, «la demande d'agrément d'agent immobilier doit être déposée par le postulant auprès de la direction chargée du logement de la wilaya, contre remise d'un accusé de réception», selon le décret exécutif n° 19-242 du 8 septembre 2019 modifiant et complétant le décret exécutif n° 09-18 du 20 janvier 2009 fixant la réglementation relative à l'exercice de la profession d'agent immobilier. Les demandeurs d'agréments pour les activités d'agences immobilières et d'administrateurs de biens immobiliers doivent justifier notamment la possession d'un diplôme supérieur dans le domaine juridique, commercial, comptable, immobilier ou technique, tandis que pour l'activité de courtier, ils doivent justifier la possession d'un diplôme de technicien supérieur dans le domaine commercial, comptable, immobilier ou technique. La demande doit être accompagnée également des certificats de nationalité et de résidence du demandeur. Pour les personnes morales (sociétés), la demande d'agrément doit contenir un exemplaire des statuts de la personne morale, un exemplaire du bulletin officiel des annonces légales portant constitution de la société, l'augmentation de la délibération au cours de laquelle ont été désignés le président et, éventuellement, le directeur général ou le gérant, à moins que ceux-ci ne soient titulaires, les certificats de nationalité et de résidence du ou des détenteurs de la totalité du capital, la justification que le directeur général ou le gérant

statutaire satisfait aux conditions d'aptitude définies (possession d'un diplôme). Lorsque le directeur général ou le gérant statutaire ne répond pas aux conditions, la personne morale doit présenter la justification qu'elle bénéficie de la collaboration permanente et effective d'une personne physique répondant à ces conditions, selon le même texte. Le wali est tenu de répondre au postulant dans un délai de deux mois, à compter de la date de réception de la demande d'agrément, précise ce nouveau décret, soulignant que «la décision de refus doit être motivée et notifiée par le wali au demandeur par tout moyen». «L'agrément d'agent immobilier est personnel, révocable et incessible et ne peut faire l'objet d'aucune forme de location», ajoute ce nouveau texte qui fixe la durée de validité de l'agrément d'agent immobilier à cinq années. L'inscription au registre des agents immobiliers donne lieu à la remise, par le wali, d'une carte professionnelle dénommée «carte de l'agent immobilier». Pour organiser l'opération de la délivrance des agréments, une commission d'agrément de wilaya des agents immobiliers est créée auprès du wali. Elle a pour mission d'étudier et de donner un avis sur les demandes d'agrément, d'étudier et de donner un avis sur tout dossier de retrait d'agrément qui lui est soumis par le wali, d'examiner toute question liée à l'activité d'agent immobilier, qui lui est soumise par le wali. Le décret souligne, par ailleurs, que l'agent immobilier doit, dans le cadre de l'exercice de sa profession, s'acquitter de ses obligations envers ses clients conformément aux usages de la profession, fournir la meilleure qualité de service, respecter les lois et règlements régissant l'activité, inscrire sur un registre coté et paraphé par les services compé-

tents de la direction chargée du logement de la wilaya, l'ensemble des opérations qu'il exécute. Ce registre doit être conservé pendant une période de dix ans, au moins, et présenté, ainsi que les autres documents, à tout agent de l'Etat habilité à les contrôler. L'agent immobilier doit «afficher à la vue de ses clients, de manière lisible et visible, le barème de ses honoraires et tarifs», lit-on dans ce texte. Un rapport d'activités détaillé doit être transmis annuellement à la wilaya Il doit, en sus, transmettre annuellement à la direction chargée du logement de la wilaya, un rapport détaillé et chiffré sur ses activités, d'après le texte précisant que le renouvellement de l'agrément est subordonné au dépôt régulier de ses rapports. Le titulaire de l'agrément d'agent immobilier est tenu d'entrer en activité dans le délai maximal de six mois, à compter de la date de sa délivrance. Dans le cas où l'agrément n'est pas mis en exploitation dans ces délais, le wali peut décider sa suspension ou son retrait et ce, sauf si son titulaire peut justifier d'un cas de force majeure. En cas de condamnation pour fraude fiscale, pour infraction à la réglementation des changes ou lorsque le titulaire a fait l'objet d'une liquidation judiciaire, le titulaire de l'agrément d'agent immobilier doit cesser toute activité liée à sa profession et en informe immédiatement le wali qui procédera au retrait d'agrément. Quant au second décret, il stipule que «l'agrément de promoteur immobilier est délivré dans les conditions ci-après, par le wali, après avis favorable d'une commission de wilaya d'agrément des promoteurs immobiliers». Toutefois, l'agrément de promoteur immobilier ouvre droit à l'exercice de cette activité sur l'ensemble du territoire national, note ce décret exécutif n° 19-243 du 8 sep-

tembre 2019, qui modifie et complète le décret exécutif n° 12-84 du 20 février 2012 fixant les modalités d'octroi de l'agrément pour l'exercice de la profession de promoteur immobilier ainsi que les modalités de la tenue du tableau national des promoteurs immobiliers. Le dossier est composé notamment de tout document justifiant les références professionnelles, d'une copie du diplôme supérieur ainsi que du cahier des charges relatif aux engagements et responsabilités professionnelles du promoteur immobilier, dûment rempli et signé. Pour les personnes morales (sociétés), la demande doit être accompagnée d'un exemplaire des statuts de la personne morale, un exemplaire du bulletin officiel des annonces légales portant constitution de la société, l'augmentation de la délibération au cours de laquelle ont été désignés le président et, éventuellement, le directeur général ou le gérant, à moins que ceux-ci ne soient statutaires, le cahier des charges relatif aux engagements et responsabilités professionnelles du promoteur immobilier, dûment rempli et signé, la justification que le directeur général ou le gérant statutaire satisfait aux conditions d'aptitudes professionnelles définies. Le wali est tenu de répondre aux postulants répondant aux conditions, dans un délai de trois mois, à compter de la date de réception de la demande. La décision de refus d'agrément doit être motivée et notifiée au postulant par tout moyen. Le titulaire de l'agrément doit, lorsque les formalités d'inscription au registre du commerce sont accomplies, de transmettre au wali un dossier, lui permettant l'inscription au tableau national des promoteurs immobiliers.

Hayet F./APS

Ouargla

Plus de 3 000 apprentis formés par l'Enafor à Hassi-Messaoud

■ Plus de 3 130 jeunes apprentis ont été formés par l'Entreprise nationale de forage (Enafor, basée à Hassi-Messaoud) depuis 2010, a-t-on appris hier auprès des responsables de cette compagnie pétrolière, filiale du groupe Sonatrach.

Par Salem K.

Il s'agit d'un cursus de formation par apprentissage dans certaines spécialités et filières spécifiques, telles que le forage, l'électricité industrielle, la mécanique pétrolière, la soudure, le well-control, le HSE (hygiène-sécurité-environnement) et la santé, a précisé le président-directeur général (Pdg) de l'Enafor, Slimane Medjeber, en marge d'une récente visite du ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels dans la wilaya de Ouargla. L'encadrement pédagogique est assuré par des formateurs chevronnés de l'entreprise ainsi que d'autres externes (intervenants partenaires) issus de divers établissements, à l'instar de l'Institut algérien du pétrole (IAP), le Croissant-Rouge algérien (CRA), l'Université Kasdi-Merbah de Ouargla et Red-Med Training Center, a-t-il poursuivi. Dans le cadre de sa politique des ressources humaines visant à préparer la relève de demain, M. Medjeber a fait savoir que l'Enafor assure également l'encadrement des nouvelles recrues et leur mise en situation professionnelle réelle avant leur affectation au niveau des chantiers. Ceci, en plus du perfectionnement et du recyclage du personnel en poste et l'organisation de stages pratiques au profit des étudiants universitaires et des stagiaires des instituts de la formation professionnelle pour les aider à affronter le monde du travail. Durant la même période, pas moins de 2 377 étudiants et stagiaires ont bénéficié d'un stage pratique dans diverses spécialités pétrolières et parapétrolières au niveau de l'entreprise, signale le même responsable. En 2007, l'entreprise a créé une Sonde-Ecole «Enafor Drilling School» pour le développement de la formation des nouvelles recrues (applications pratiques en conditions réelles de chantiers), le perfectionnement du personnel de l'entreprise, la



Ph/D. R.

formation «Rig-Visa» (levage et manutention, équipements de protection individuelle, santé, risques, incendie et autres), en

plus de la contribution à la formation des jeunes à travers des cycles d'apprentissage et des stages pratiques au profit des

étudiants universitaires et stagiaires issus des instituts de la formation professionnelle, a-t-il ajouté. Dans ce sillage, l'Enafor a

renouvelé récemment sa convention de partenariat avec la Direction de la formation et de l'enseignement professionnels (Dfep) de Ouargla. D'une durée de trois ans renouvelable, cette convention a pour objectif de promouvoir l'immersion professionnelle et la formation des jeunes par l'apprentissage, considéré comme le mode de formation professionnelle le plus adapté aux besoins du marché local de l'emploi en main-d'œuvre qualifiée, selon la directeur du secteur (Dfep) de Ouargla, Ali Haouassi. Créé en 1982 suite à la restructuration de Sonatrach, l'Enafor a réalisé, depuis sa création jusqu'à fin juin dernier, aussi bien pour Sonatrach que pour ses associés nationaux et étrangers, 4 229 puits, dont 2 188 forages et 2 041 Work-over (opérations aux puits), a-t-on fait savoir. Il s'agit, entre autres, de la réalisation de puits le plus profond à l'échelle nationale en forage vertical (6 304 mètre), le premier puits horizontal à Hassi-R'mel (Laghouat), le forage clé en mains pour la compagnie Alepco à Zelfana (Ghardaïa) et la compagnie Mobil dans la région de Touggourt (Ouargla), en plus de 22 puits au Sultanat d'Oman.

S. N./APS

À la tête de la BCE

Le Parlement européen donne son feu vert à la nomination de Christine Lagarde

Les eurodéputés ont donné leur feu vert hier à la nomination de Christine Lagarde à la présidence de la Banque centrale européenne (BCE), dont les récentes décisions pour relancer l'économie en zone euro ont divisé l'institution. Par 394 voix pour, 206 voix contre et 49 absentes, le Parlement européen, réuni en session plénière à Strasbourg, a validé la proposition faite par le Conseil européen (Etats membres) pour prendre la

succession au 1^{er} novembre de l'Italien Mario Draghi. Le vote du Parlement européen, tenu à bulletins secrets, n'est qu'une recommandation, la décision finale revenant au Conseil européen, lors de son sommet de mi-octobre. Lors d'un débat dans l'hémicycle précédant le vote, plusieurs eurodéputés ont critiqué l'absence à Strasbourg de la directrice sortante du Fonds monétaire international (FMI), certains ayant même réclamé un

report du vote. Auditionnée plusieurs heures le 4 septembre par la commission des affaires économiques du Parlement européen, à laquelle le président de la BCE doit rendre des comptes plusieurs fois par an, Christine Lagarde avait expliqué vouloir clarifier sa politique et la rendre plus accessible aux citoyens européens. «Christine Lagarde a toutes les qualifications pour ce poste. De plus, sa nomination est un signal fort en termes d'égalité

hommes-femmes à la BCE», a estimé devant le Parlement européen Valdis Dombrovskis, vice-président de la Commission européenne. Le Parlement européen a également recommandé hier la nomination du Luxembourgeois Yves Mersch, actuel membre du directoire de la BCE, comme vice-président du conseil de surveillance de l'institution monétaire.

Younès G.

Prix du carburant en France

Le gouvernement appelle les pétroliers à la «modération»

Le gouvernement français a demandé hier aux pétroliers une certaine «modération» quant à la possible hausse des prix du carburant après la flambée des cours du brut consécutive aux attaques en Arabie saoudite, tout en assurant qu'il n'y aura pas de problème d'approvisionnement. «On appelle les pétroliers à la modération sur l'augmentation des prix (...) Je rappelle qu'on est au niveau du pétrole de mai dernier et en l'état nous ne sommes pas dans une crise telle que nous l'avons connue en 2008 avec des prix qui avoisinaient les 150 dollars», a indiqué le secrétaire d'Etat aux Transports, Jean-Baptiste Djebbari, interro-

gé sur franceinfo. Les professionnels du secteur avaient tiré dès lundi la sonnette d'alarme sur une augmentation de 4 à 5 centimes du litre d'essence. Lundi, le cours du Brent de la mer du Nord, référence sur le marché mondial, avait bondi de plus de 14,6%, à 69,02 dollars, la plus forte progression depuis la création de ce contrat en 1988. Quant au baril de WTI, référence du brut à New York, il avait grimpé de 14,7% lundi, à 62,90 dollars, soit sa plus forte hausse depuis décembre 2008. Cet envol des prix fait suite à des attaques menées samedi contre des installations pétrolières saoudiennes, premier produc-

teur d'or noir au monde. «Il n'y a pas de problème d'approvisionnement», a martelé de son côté la ministre de la Transition écologique Elisabeth Borne sur France 2, reconnaissant qu'il pourrait y avoir une «hausse de quelques centimes». «Il y a des stocks chez les compagnies pétrolières et la France, comme la plupart des grands pays, a des stocks stratégiques qui représentent 90 jours donc trois mois de consommation. Donc il n'y a aucune crainte sur l'approvisionnement», a-t-elle ajouté. Les attaques de samedi contre l'usine d'Abqaiq et le gisement de Khurais, dans l'est de l'Arabie saoudite, ont entraîné une

chute de moitié de la production saoudienne, à hauteur de 5,7 millions de barils par jour, soit environ 6% de l'approvisionnement mondial. Le collectif des «Gilets jaunes citoyens» a déjà réclamé hier un «gel immédiat» des prix des carburants et lancé une pétition de soutien à son initiative visant à freiner les effets de la flambée des cours du pétrole. Rappelant que «le mouvement des Gilets Jaunes fait suite à la hausse des prix du carburant de 2018», ce collectif estime dans un communiqué que «dans un contexte social compliqué, Emmanuel Macron ne doit surtout pas laisser la situation se compliquer». R. E.

Ghardaïa

Des créances de près de 2 milliards DA à recouvrer par la Sonelgaz

■ Le portefeuille des créances impayées détenues par la société de distribution de l'électricité et du gaz (Sonelgaz) sur ses abonnés dans la wilaya de Ghardaïa au 31 août 2019 a atteint les 1,887 milliard de DA, selon un communiqué de presse de l'entreprise.

Par Nassima A.

Les créances ont concerné autant des administrations, des entreprises publiques et les secteurs de l'agriculture et de l'industrie à hauteur de 1,319 milliard de DA que les clients ordinaires ou ménages avec 56,8 millions DA, précise la direction locale de la société de distribution de l'électricité et du gaz centre (SDC-filiale de Sonelgaz) dans le communiqué. Ce manque à gagner qui pèse lourdement et négativement sur la dynamique interne de l'entreprise en matière d'amélioration des prestations de service est la conséquence directe d'un cumul

de créances des années précédentes. Le cumul des dettes impayées par plus de 57 280 clients représente 41,02% des abonnés de la wilaya estimés à 139 650, est-il indiqué. Dans ce contexte, les services de la direction de distribution de Ghardaïa s'attellent à sensibiliser les abonnés à s'acquitter de leurs redevances à travers un système de paiement multi-canal qui offre aux abonnés de payer les créances et autres factures dans les différentes agences postales, bancaires ainsi que dans les points de services de proximité de la Sonelgaz créés dans les différents quartiers urbanisés de la wilaya de Ghardaïa. Dans une optique d'optimisation, les ser-



vices de recouvrement de la société ont eu recours à la sensibilisation par des émissions radiophoniques et également à

l'envoi de SMS aux abonnés les invitant à s'acquitter de leurs redevances. Des négociations à l'amiable avec des abonnés ainsi

que la mise en place d'échéanciers sont également effectués pour recouvrer des créances impayées. Par ailleurs, un investissement de 327 millions DA a été lancé par la direction SDC-Ghardaïa durant l'année 2019 pour la réalisation de quatre transformateurs de renforcement afin de faire face à la forte demande en période estivale, et de 31 km linéaires de réseaux pour sécuriser l'alimentation en énergie électrique durant la période précitée. La wilaya de Ghardaïa totalise 139 650 abonnés au réseau électrique avec une hausse de près de 4% par rapport à l'année 2018 et plus de 82 052 raccordements au gaz naturel avec une hausse de 5% par rapport à l'année précédente. Le taux d'électrification dans la wilaya de Ghardaïa a atteint les 98,76% et le taux de pénétration de gaz naturel avoisine les 74,66%, selon la même source.

N. A./APS

Tissemsilt

Relogement de plus de 660 familles de hai Hassan

Plus de 663 familles résidant dans du vieux bâti à hai Hassan de la ville de Tissemsilt ont été relogées vers de nouveaux logements dans le cadre du programme de résorption de l'habitat précaire (RHP), a-t-on constaté. Selon la cellule de communication des services de la wilaya, cette opération la plus importante du genre au niveau de la wilaya a touché les familles résidant à hai Hassan qui vivaient dans des habitations précaires et indécentes et qui ont été relogées au niveau de trois nouveaux sites aux ZHUN de Es-safah et Ain Lora. D'importants moyens humains et matériels ont été mobilisés pour faciliter l'opération de relogement des familles, selon la même source qui a fait savoir que les vieilles habitations ont été démolies pour récupérer 18 ha devant abriter des projets d'habitat et des équipements

publics dont ceux de 1 500 logements de différents programmes. Les bénéficiaires ont exprimé leur joie de se trouver dans des logements décentes après de longues années d'attente. Le wali, Salah El Affani a déclaré, à cette occasion, que cette opération de relogement permet la récupération d'assiettes foncières pour la réalisation de projets d'habitat, notamment ceux de 450 logements location-vente du programme AADL 2, de 400 logements publics locatifs (LPL), et d'infrastructures de base dont des groupes scolaires, des CEM et autres. A noter que le foncier récupéré peut contenir 10 000 logements. Cette opération pour résorber 558 habitations précaires de hai Hassan a été préparée par les autorités de la wilaya qui ont examiné 900 dossiers en recensant 663 bénéficiaires de logements nouveaux. Le

chef de l'exécutif a tenu à rassurer les demandeurs de logement social que l'examen des dossiers sera lancé dans les brefs délais, annonçant la réception avant la fin de l'année en cours ou au début de l'année prochaine de 1 400 LPL et du RHP. Pour sa part, le directeur général de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI), Abdelkrim Derkaoui a souligné que le parc immobilier du chef-lieu de wilaya sera renforcé avant la fin de l'année par la réception de 500 logements dédiés à la résorption de l'habitat précaire. La commune de Tissemsilt a bénéficié, au titre du quinquennat 2005-2009 et jusqu'au deuxième semestre de l'année en cours, d'un quota de 4 270 logements destinés au RHP.

Samy Y.

Naama/ Assainissement du foncier agricole

Récupération de plus de 4 600 hectares

Des terres agricoles totalisant 4 674 hectares ont été récupérées dans la wilaya de Naama pour défaillance des bénéficiaires, a-t-on appris de la direction de services agricoles. Ces terres réparties sur douze com-

munes de la wilaya ont été récupérées suite à la résiliation de 266 actes de concession agricole pour retard dans les travaux de mise en valeur et après des mises en demeure et épuisement des délais réglementaires accor-

dés. Elles seront affectées à de nouveaux bénéficiaires. L'opération d'assainissement du foncier agricole, lancée en début d'année 2018 se poursuit à travers les communes de la wilaya en collaboration avec des sec-

teurs liés à ce domaine, notamment l'Office national des terres agricoles (ONTA) et la direction des domaines et en intensifiant les inspections par une commission de wilaya compétente chargée du suivi des terres accor-

dées au titre de la concession agricole. Cette commission a établi une liste de 10 autres bénéficiaires qui n'ont pas entamé les travaux de mise en valeur et qui ont fait l'objet de mises en demeure. Leurs dossiers ont été adressés aux services des domaines pour la résiliation de leurs actes de concession. La même commission a décidé de réduire la surface destinée à certains investisseurs qui ont entamé des travaux de mise en valeur mais à un rythme lent. A noter que la surface globale de 25 220 ha est répartie en 1 779 actes de concession accordée à des bénéficiaires de plusieurs régions de la wilaya pour mise en valeur et investissement dans le secteur agricole dans le cadre de l'instruction ministérielle conjointe 108 encourageant la mise en valeur des terres dans les Hauts-plateaux et le Sahara, selon la même source.

N. T.

Khenchela / Dispositifs d'aide à l'emploi

65 locaux commerciaux à attribuer prochainement

Au total, 65 locaux commerciaux et professionnels seront attribués à Khenchela «dans les quelques mois à venir» à leurs bénéficiaires des différents dispositifs d'aide à l'emploi, a annoncé la responsable du département de maîtrise et des réalisations auprès de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI), Siham Ben Maarouf. Conformément aux décisions du conseil interministériel relatives au programme des locaux commerciaux dépendant du ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, l'OPGI de Khenchela a réservé 65 locaux commerciaux devant être attribués «prochainement» dans le cadre des divers dispositifs d'aide à l'emploi, selon la même responsable. Les jeunes, désireux de bénéficier des

locaux à caractère commercial et professionnel, sont appelés, a-t-elle souligné, à se rapprocher dans les meilleurs délais des annexes locales des différents dispositifs d'aide à l'emploi (Agence nationale de gestion de micros crédits Angem, Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes Ansej, Caisse nationale d'assurance chômage Cnac) pour déposer leurs dossiers. Dans ce cadre, une commission de wilaya, composée de représentants des différents dispositifs d'aide à l'emploi, de la direction du logement et de la wilaya, a été mise en place récemment et aura pour mission d'étudier les dossiers des demandeurs de ce type de locaux. La régularisation de la situation des bénéficiaires des dispositifs d'aide à l'emploi vis à

vis des différentes caisses, banques et services des impôts, en plus d'une attestation sur l'honneur prouvant qu'ils n'ont pas bénéficié auparavant du programme de 100 locaux par commune sont les critères retenus pour l'éligibilité à ce projet d'octroi de locaux, a expliqué M^{me} Ben Maarouf. La majorité des locaux à caractère commercial et professionnel mis à la disposition des bénéficiaires des dispositifs d'aide à l'emploi par l'OPGI sont implantés au chef lieu de wilaya, a souligné la même responsable, faisant état de l'inscription «prochainement» de programmes similaires à travers les autres communes de la wilaya.

Y. H./R. R.

Libye

Deux loyalistes tués dans des frappes des pro-Haftar sur Syrte

■ Au moins deux militaires ont été tués et 18 blessés lundi dans des raids aériens du camp du maréchal Khalifa Haftar contre des troupes loyales au Gouvernement d'union (GNA) à Syrte, selon le porte-parole de ces forces.

Par Fella Y.

«Trois raids aériens ont visé des sites de nos forces à Syrte, dont la

base aérienne d'al-Gordabiya, au sud de Syrte et le quartier d'al-Sabaa, dans la ville, faisant deux morts et 18 blessés parmi nos hommes», a dit à l'AFP Taha Hadid, porte-parole des forces pro-GNA dans cette ville côtière située à 450 km de Tripoli. Taha Hadid a indiqué que ces frappes avaient été menées à l'aide de «drones étrangers», fournis par des pays soutenant Khalifa Haftar, l'homme fort de l'est libyen qui mène depuis début avril une offensive sur la capitale Tripoli. Taha Hadid est le porte-parole de la «Force de sécurité de Syrte», créée par le GNA pour assurer la sécurité dans cette ville au lendemain de la défaite du groupe Etat islamique (EI), qui avait fait de cette cité son principal fief libyen. Plus tôt lundi, les forces pro-GNA avaient signalé de nouvelles frappes dans la nuit contre Mitiga, seul aéroport fonctionnel de la capitale libyenne, fermé depuis deux semaines en raison d'attaques répétées. Situé à quelques kilomètres à l'est de la capitale, Mitiga est fréquemment visé par les forces pro-Haftar qui accusent le GNA de l'utiliser à des «fins militaires» et d'y stationner des «drones turcs». Le GNA accuse les Emirats arabes unis de soutenir militairement le maréchal Haftar, notamment avec des drones. Depuis le début de l'offensive du maréchal Haftar, les lignes de front ont peu bougé. Face au statu quo, les deux camps rivaux ont intensifié leurs raids aériens, notamment à l'aide de drones, visant les bases arrière de l'adversaire dans d'autres villes de l'ouest libyen ou dans le sud. Selon l'ONU, depuis avril, les combats ont fait 1 093 morts et 5 752 blessés, et forcé 120 000 personnes à quitter leurs foyers.

L'OMS fournit une aide médicale au sud

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré avoir livré du matériel médical dans les



régions reculées dans le sud de la Libye, avec l'aide du Fonds central d'intervention d'urgence des Nations unies (FCIU).

«Ce matériel médical destiné aux personnes vivant dans les régions reculées près d'Ubari est

arrivé grâce au soutien du FCIU», a fait savoir l'OMS dans un message sur Twitter. «L'OMS a récemment livré du matériel médical dans toute la Libye pour aider 220 000 patients pendant trois mois, lequel sert à soigner

les infections, les blessures et les maladies chroniques», a précisé l'OMS. Les années de conflit armé et d'instabilité politique rendent extrêmement difficile pour les autorités locales de fournir des services de première néces-

sité aux habitants, tels que les services médicaux ou d'éducation appropriés. F. Y./Agences

Présidentielle en Tunisie

La Haica met en garde contre l'influence des lobbies de pression financiers

La Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle (Haica) de Tunisie a dit constater l'implication de plusieurs médias audiovisuels privés dans les agendas électoraux de certains candidats durant la période de l'élection présidentielle anticipée, rapporte l'agence TAP. De nombreux dépassements ont été commis à ce titre de manière portant préjudice au bon déroulement de la campagne électorale, explique l'instance de régulation dans une déclaration rendue publique lundi. La Haica a estimé important d'«éclairer l'opinion publique» quant à la multiplication des indices négatifs sur «l'influence grandissante de l'ingérence des lobbies financiers et partisans dans l'orientation de certaines chaînes de télévision et leur instrumentalisation». Ce qui exige, selon elle, de fédérer les efforts des différentes catégories de la société tunisienne convaincues de l'impératif de consacrer les principes de l'Etat de droit et de lutter contre toutes les tentatives visant les acquis de la révolution. L'instance pointe également du doigt certains propriétaires des médias concernés directement par les résultats du scrutin présidentiel, et dont les noms sont liés à des instructions judiciaires en cours. «Cette situation a nui à l'indépendance de la ligne éditoriale de ces médias et a mis les journalistes qui y travaillent à la merci des intérêts étroits de leurs patrons», note la Haica. «Le désengagement de ces médias vis-à-vis de leur responsabilité éthique, professionnelle et contractuelle n'est qu'une tentative de dénuer l'opération électorale de ses objectifs essentiels, notamment le droit des citoyens à choisir selon leur libre conviction, loin de toute désinformation», souligne encore la Haica. L'Instance met en garde contre l'utilisation par certains chroniqueurs des espaces médiatiques pour faire la promotion et la propagande de certains candidats

contre leurs concurrents, ce qui constitue un manquement à la déontologie et à l'éthique professionnelle, notamment au niveau du débat et des précisions apportées sur les programmes de tous les candidats. La Haica dénonce également la multiplication des agressions contre les journalistes, ainsi que les interdictions dont ils ont fait l'objet pour couvrir de manière transparente et intégrale les campagnes électorales et accomplir leur devoir envers les électeurs, appelant les institutions de l'Etat concernées à assurer leur protection et à pénaliser les auteurs de ces agissements. Elle met en garde contre la poursuite de ces pratiques, qui sont à même de se répercuter négativement sur la crédibilité et la transparence de l'élection présidentielle ou législative, assurant qu'elle appliquera les mesures nécessaires et prendra les dispositions garanties par la loi pour garantir une couverture intégrale et équilibrée et préserver la libre conviction des électeurs ainsi que l'indépendance des médias. L'instance en charge de la régulation des médias audiovisuels a souligné enfin l'importance de respecter les choix du peuple tunisien et de se conformer aux résultats des urnes. La Haica avait infligé le 11 septembre dernier des amendes entre 10 000 et 20 000 dinars tunisiens à quatre chaînes de télévision privées «El Hiwar Ettounsi», «NessmaTV», «Attassia» et «Telvsa TV» et à la radio «Mosaique», pour avoir fait de la propagande politique à des candidats à l'élection présidentielle anticipée ou encore évoqué les résultats des sondages d'opinion, contrairement aux dispositions de l'article 70 de la loi électorale.

La collecte des procès-verbaux de dépouillement a atteint 85%

La collecte des procès-verbaux de dépouillement effectués par les Instances

régionales des élections (Irie) pour la présidentielle 2019 en Tunisie a atteint 85%, pour ce scrutin organisé dimanche avec un taux de participation de 43,6% de tous les électeurs inscrits dans le pays et à l'étranger, a indiqué lundi soir le président de l'Instance supérieure indépendante des élections (Isie). Après le décompte de 71% des votes dans toutes les circonscriptions, les résultats ont confirmé que le candidat indépendant Kais Saied est toujours en tête du premier tour avec 456 388 voix, soit 18,8% des voix, selon les résultats compilés par l'Instance supérieure indépendante des élections (Isie) et publiés dans le centre des médias de la capitale vers 19h30 lundi.

Il a affirmé que le processus de collecte et de décompte se déroulait dans de bonnes conditions, précisant que si les recours étaient introduits, ils aboutiraient à des jugements préliminaires le 24 septembre et à des jugements définitifs le 29 du même mois, le dimanche 6 octobre étant dans ce cas la date prévue pour la tenue du deuxième tour de l'élection présidentielle, premier jour férié hebdomadaire pour les écoles et les instituts et collèges ouverts aux électeurs. Baffoun a affirmé que l'Instance était prête à organiser le deuxième tour le 6 octobre, correspondant à la date du scrutin des législatives, indiquant qu'il s'agissait du premier jour férié hebdomadaire dans les écoles et instituts désignés comme bureaux de vote en Tunisie, 15 jours après la date à laquelle les verdicts définitifs ont été rendus sur les recours. Par ailleurs, le président de l'Isie a révélé que l'Instance avait reçu une lettre du juge d'instruction de Monastir concernant des plaintes pour falsification de parrainages de candidats à l'élection présidentielle, soulignant que le juge d'instruction avait demandé des informations sur ces parrainages.

T. Kh./APS



Tensions dans le Golfe

L'Iran exclut tout dialogue avec Washington

■ Le guide suprême iranien a exclu hier toute négociation avec Washington à l'heure où le président américain s'est dit disposé à rencontrer son homologue iranien tout en menaçant Téhéran à la suite d'attaques ayant visé l'Arabie saoudite.

Par Rosa C.

Ces attaques, menées samedi par des drones sur deux installations pétrolières importantes du royaume, ont été revendiquées par les rebelles Houthis du Yémen qui sont soutenus par l'Iran, le grand rival régional du royaume saoudien. Elles ont entraîné une chute de moitié de la production saoudienne, à hauteur de 5,7 millions de barils par jour, soit environ 6% de l'approvisionnement mondial de pétrole. Selon S&P Platts, spécialiste de l'analyse des marchés pétroliers, environ trois millions de ces barils devraient rester indisponibles pendant un mois. Après leur flambée de la veille, les cours du brut peinaient à refluer hier, n'affichant qu'un très léger recul, signe de l'inquiétude sus-

citée par ce regain de tensions dans le Golfe. Peu après 06h00 GMT, le prix du baril de Brent de la mer du Nord perdait à peine 0,38% à 68,76 dollars tandis que le prix du baril de brut américain WTI reculait de 0,84% à 62,37 dollars. Lundi, le Brent, référence du marché mondial, avait bondi de plus de 14,6%, sa plus forte progression depuis la création de ce contrat en 1988. Le WTI, baril de référence à New York, avait pris, lui, 14,7%, soit sa plus forte hausse depuis décembre 2008. Parlant devant des étudiants à Téhéran, l'ayatollah Ali Khamenei a exclu toute négociation avec les États-Unis. «Si les États-Unis [...] se repentent de s'être retirés», en 2018, de l'accord sur le nucléaire iranien, et qu'ils décident d'y revenir, «alors ils pourront participer aux

discussions entre l'Iran et les autres membres» parties à cet accord, a-t-il déclaré. «Sinon, aucune négociation n'aura lieu entre la République islamique et des responsables américains à quelque niveau», que ce soit «à New York» ou ailleurs, a ajouté le numéro un iranien selon un extrait de son discours diffusé par la télévision d'État iranienne. Dimanche, la Maison-Blanche avait indiqué que le président Donald Trump n'excluait pas l'hypothèse d'une rencontre avec Hassan Rohani malgré les accusations de certains responsables américains tenant Téhéran pour responsable des attaques de samedi. Celles-ci ont réveillé la crainte d'un affrontement militaire avec l'Iran, mis en cause plus ou moins directement par Washington et Ryad. Le président iranien et d'autres responsables de la République islamique ont répété ces derniers temps que toute rencontre entre MM. Trump et Rohani était exclue tant que les États-Unis maintiendraient les sanctions économiques qu'ils ont imposées ou réimposées à Téhéran depuis août 2018 après leur sortie de l'accord sur le nucléaire iranien. L'idée d'une telle rencontre, en marge de l'assemblée générale des Nations unies devant s'ouvrir dans quelques jours à New York, est poussée par la France pour tenter de faire baisser les tensions entre Téhéran et Washington. Lundi, le ministre de la Défense américain Mark Esper a assuré que le Pentagone travaillait avec les



Ph. A. D. R.

partenaires des États-Unis pour répondre à l'attaque «sans précédent» de samedi «et défendre l'ordre international sapé par l'Iran». «Il semble» que Téhéran soit derrière les attaques, mais «je veux savoir avec certitude qui est responsable», a néanmoins déclaré M. Trump. Plus tôt, Téhéran avait rejeté comme «insensées» les accusations américaines à son égard. De son côté, l'Arabie saoudite a affirmé, sans fournir de preuve, que les armes utilisées dans l'attaque étaient iraniennes, selon les premiers éléments de sa propre enquête. Accusés par Ryad et Washington d'armer les Houthis, l'Iran a toujours démenti et appelle régulièrement l'Arabie saoudite et la coalition arabe qu'elle dirige en soutien au gouvernement (en exil) de Sanaa, de cesser ses «bombardements quotidiens» au Yémen. «Le

peuple du Yémen a été obligé de répondre», a dit M. Rohani. Les attaques ont été condamnées hier par la Chine qui a appelé au calme. «La Chine [...] est opposée à toute attaque contre des civils ou des installations civiles. Nous appelons toutes les parties concernées à s'abstenir de toute mesure qui mènerait à une escalade» dans la région, a déclaré hier Hua Chunying, porte-parole de la diplomatie chinoise. Cet accès de fièvre intervient alors que Washington et Téhéran ont déjà frôlé la confrontation militaire en juin, lorsque M. Trump a dit avoir annulé in extremis des frappes contre des cibles iraniennes. Ces dernières semaines, le milliardaire républicain semblait pourtant privilégier la voie diplomatique pour faire retomber la tension et, peut-être, rencontrer M. Rohani lors d'un tête-à-tête historique.



Commentaire

Accusations

Par Fouzia Mahmoudi

Le goût de Donald Trump pour la subversion et la provocation ne s'est pas démenti depuis le début de son mandat à la Maison-Blanche alors que le président américain soutient régulièrement des personnalités Républicaines sur lesquelles pèsent de sérieuses accusations. Et une fois encore le milliardaire aux manettes des États-Unis fait des pieds et des mains pour défendre le juge Brett Kavanaugh accusé d'agression sexuelle. En effet, Trump a vivement défendu une fois encore Kavanaugh, ce dernier étant accusé de nouveau d'avoir eu un comportement sexuel déplacé dans sa jeunesse, près d'un an après sa confirmation tumultueuse à la Cour suprême des États-Unis. Le «New York Times» assure dans son édition dominicale que Kavanaugh, quand il était étudiant à Yale dans les années 80, avait exhibé ses parties intimes lors d'une soirée arrosée. Le quotidien donne le nom d'un témoin de la scène qui avait rapporté l'incident à la police fédérale et à des sénateurs il y a un an, au moment où d'autres accusations avaient émergé contre Brett Kavanaugh. Le FBI, chargé d'enquêter sur celui que Donald Trump venait de choisir pour entrer dans le temple du droit américain, n'avait pas donné suite à son témoignage, selon le journal. «Les Démocrates de la gauche radicale et leurs partenaires des médias pipeaux repartent à l'attaque de Kavanaugh (...) Il est innocent et a été traité de manière HORRIBLE», a tweeté Donald Trump. «Brett Kavanaugh devrait commencer à lancer des poursuites en diffamation ou le ministère de la Justice devrait venir à sa rescousse», a-t-il ajouté, en dénonçant des mensonges «incroyables». Le milliardaire Républicain a toujours apporté un soutien sans réserve au magistrat conservateur malgré les graves accusations ayant fait surface lors de son processus de confirmation au Sénat. Une ancienne camarade de lycée, Christine Blasey Ford, l'avait accusé d'une tentative de viol remontant à 1982. Lors d'une audition très suivie devant la chambre haute du Congrès, elle s'était dite sûre à «100%» d'avoir été agressée par Brett Kavanaugh quand il avait 17 ans et elle 15. Témoignant après elle, le magistrat avait clamé son innocence et s'était dit victime d'une campagne de dénigrement orchestrée par l'extrême gauche. Confrontés à ces deux témoignages irréconciliables, le Sénat avait ordonné au FBI de mener un complément d'enquête. Après de brèves investigations, la police fédérale n'avait pas pu corroborer les accusations de M^{me} Blasey Ford. Brett Kavanaugh avait été confirmé par le Sénat à une courte majorité de 50 voix contre 48. Il est désormais membre à vie de la Cour suprême, qui est chargée d'arbitrer les litiges portant sur de grands sujets de la société américaine (avortement, port d'armes, droits des minorités...). Son arrivée a fait basculer la haute Cour dans le camp conservateur, avec 5 magistrats sur neuf, et représente l'une des principales victoires politiques de Donald Trump, qui ne cesse de s'en prévaloir dans sa campagne pour sa réélection en 2020. Tant et si bien que ces nouvelles accusations visant Kavanaugh entachent l'un de ses arguments favoris pour la prochaine présidentielle. Toutefois, Trump semble prêt à défendre une fois encore le juge mis en cause plutôt que d'admettre une erreur surtout alors qu'il a lui-même été accusé par les Démocrates, et par plusieurs femmes, de nombreux comportements déplacés.

F. M.

Brexit

La suspension controversée du Parlement britannique devant la Cour suprême

La Cour suprême du Royaume-Uni examine depuis hier le bien-fondé de la suspension controversée du Parlement, voulue par le Premier ministre Boris Johnson et vivement critiquée par ses opposants comme une manœuvre visant à imposer un Brexit sans accord. La Cour doit examiner l'affaire durant trois jours mais la date du jugement n'est pas connue. Si, à l'issue de ce nouvel épisode dans la saga chaotique du Brexit, la Cour suprême juge la suspension illégale, le Parlement devra être immédiatement rappelé, selon des experts en droit. «La meilleure chose que l'on puisse faire est attendre et voir ce que les juges disent», a déclaré à la BBC Boris Johnson, qui réunit les membres clés de son gouvernement hier matin. Il a assuré vouer «le plus grand respect au (pouvoir) judiciaire». «Nous devons voir ce que seront les termes précis de la décision et ce qu'ils signifient», a indiqué le ministre de la Justice Robert Buckland. Avant d'ajouter sur la chaîne Sky News : «Nous respecterons la décision des tri-

bunaux». A 44 jours du divorce prévu avec l'Union européenne, le scénario d'un Brexit sans accord reste ouvertement envisagé par Boris Johnson malgré certaines prévisions alarmantes, établies par son propre gouvernement, de pénuries alimentaires, de médicaments et de risques de troubles publics. Une majorité de députés s'oppose à une sortie sans accord de l'UE et veut annuler la suspension du Parlement, prévue jusqu'au 14 octobre, afin d'avoir plus de temps pour bloquer un «no deal». Ils ont déjà réussi à voter une loi obligeant Boris Johnson à demander à l'UE un report de trois mois du Brexit, prévu le 31 octobre – même si le Premier ministre a exclu de demander ce délai. Sous le feu des critiques de la classe politique comme de la société civile, la prorogation du Parlement a fait l'objet de plusieurs actions en justice aux verdicts opposés. Le 11 septembre, la plus haute instance civile d'Écosse a jugé la suspension «illégale» car elle avait selon elle pour objectif d'«entraver le Parlement». Au

contraire, répondant à la plainte d'une activiste anti-Brexit, Gina Miller, la Haute Cour de Londres a refusé de se prononcer sur le fond, estimant que la prorogation – une décision «politique» – ne relevait pas des tribunaux. Renvoyés en appel, les deux jugements sont examinés devant la Cour suprême à Londres à partir de 09h30 GMT pendant trois jours. Une vingtaine de personnes manifestaient hier avant l'ouverture de l'audience devant la Cour, réclamant la réouverture du Parlement. La première journée d'audience sera consacrée à l'exposé des avocats des plaignants : dans un cas Gina Miller, et dans l'autre 78 parlementaires pro-européens, conduits par Joanna Cherry, députée du parti nationaliste écossais SNP. La défense du gouvernement répondra aujourd'hui tandis que l'ancien Premier ministre conservateur John Major, qui soutient Gina Miller, sera entendu le troisième jour de l'audience. D'autres intervenants prendront la parole.

Musée d'art moderne et contemporain d'Alger (MAMA)

Une vingtaine d'artistes prennent part à l'expo «Al-Tiba9»

■ Le Musée national public d'art moderne et contemporain d'Alger (MAMA) accueille depuis samedi la septième exposition internationale d'art contemporain, Performance et Fashion design. Cette édition, organisée sous le thème «Al Tiba9», est marquée par une participation d'artistes algériens et étrangers de renommée internationale.

Par Abia Selles

Alger continue d'encourager la création artistique dans toutes ses dimensions. En effet, c'est dans la perspective de donner une chance aux jeunes créateurs, les encourager et les accompagner pendant leur carrière que les établissements culturels d'Alger ouvrent leurs portes aux artistes. En ce mois d'octobre, la scène culturelle est marquée par un événement qui réunit des artistes de différents horizons. D'ailleurs, près de 50 créations artistiques d'artistes issus d'Algérie, d'Italie, d'Espagne, de Belgique, de Russie, des Etats-Unis et d'autres pays, sont exposées depuis samedi au Musée national public d'art moderne et contemporain d'Alger (MAMA), dans le cadre de la septième édition d'une exposition internationale d'art contemporain, «Performance et Fashion design». Une vingtaine d'artistes dans différentes disciplines prennent part à cet événement qui met en valeur la créativité des participants et leur culture.

Placée sous le thème «Al-Tiba9» (Oxymore), cette exposition mettra en lumière des œuvres composées, des vidéos, des sculptures, des photographies qui traduisent les différents courants artistiques et traitent de divers thèmes philosophiques et de la vie quotidienne.

Outre l'exposition d'art contemporain, cette 7^e édition sera marquée par l'ouverture,



samedi prochain, au public, d'un stand dédié à la création de mode (Fashion Design). Pour sa part, le commissaire

de l'exposition, Mohamed Benhadj, a indiqué que le thème de cette édition «Al-Tiba9» (même thème des précédentes éditions) reflétait «la combinaison philosophique entre les contradictions qui se complémentent», en l'occurrence «Homme et Femme», «Vie et Mort» et autres.

A rappeler que les quatre premières éditions de l'exposition internationale d'art contemporain avaient été organisées en Algérie, tandis que la cinquième et sixième s'étaient tenues à Barcelone (Espagne).

Il est à noter que la septième édition de cette exposition se poursuivra jusqu'au 7 octobre prochain. A. S.

«Les juniors du chaâbi 2019» à Tizi-Ouzou

Un concours autour de la musique chaâbi pour bientôt

Un concours du meilleur interprète amateur de la chanson chaâbi se tiendra au mois d'octobre prochain à Tizi-Ouzou, a-t-on appris dimanche auprès de l'association locale des anciens scouts et amis des scouts, organisatrice de l'événement.

Cette première édition, intitulée «Les juniors du chaâbi 2019», qui se tiendra au siège de l'association, est ouverte à tous les interprètes amateurs de musique chaâbi, y compris les mineurs qui doivent, toutefois, présenter une autorisation paternelle.

Un jury, composé de professionnels de la chanson chaâbi, supervisera cette compétition dont les trois premiers lauréats seront récompensés par des prix symboliques de l'ordre de 80 000 DA pour le premier prix, 50 000 DA pour le deuxième et 30 000 DA pour le troisième.

«L'idée a germé lors des soirées organisées par l'association durant le mois de ramadhan dernier, afin de donner aux jeunes chanteurs qui ont beaucoup de potentiel, pour certains, mais qui n'ont pas eu l'occa-

sion de se produire sur scène, de devenir visibles et peut-être même d'émerger», a indiqué à l'APS Kachir Farid, secrétaire général de l'association.

Parti de l'idée d'un concours au niveau local, l'association «a reçu des demandes de participation même d'autres wilayas du pays», a-t-il ajouté, soulignant que les inscriptions sont encore ouvertes jusqu'au 20 du mois en cours, à travers la page Facebook de l'association «La maison de la mémoire Tizi-ouzienne». R. C.

Décès

Vic Vogel, pilier du jazz au Canada, n'est plus

Pilier du jazz au Canada, ayant joué avec Édith Piaf, Céline Dion, Michel Legrand, Oscar Peterson, Ella Fitzgerald ou encore Dizzy Gillespie, le Montréalais Vic Vogel est décédé lundi dans la métropole québécoise à l'âge de 84 ans, a annoncé sa famille.

«Monstre sacré de la musique jazz canadienne», ce pianiste, chef d'orchestre et compositeur s'est éteint «dans sa demeure de Montréal aux côtés de sa ma-

tresse», en l'occurrence «son piano Steinway sur lequel il a joué depuis l'âge de 16 ans», a annoncé sa famille dans un communiqué.

Dès l'âge de 14 ans, ce fils d'immigrés hongrois, musicien autodidacte, commence à se produire dans les cabarets mont-réalais et dirige son premier ensemble en 1960, à 25 ans, au légendaire club Chez Paré.

En 1968, il crée «Le Jazz Big Band», qu'il a dirigé jusqu'à son

décès. «Considéré comme étant le meilleur big band de l'industrie dans les années 1980, ce groupe a enregistré plusieurs albums, dont «Vic Vogel and the Awesome Big Band», qui s'est hissé au palmarès du Billboard américain en 1987», rappelle sa famille.

Ses proches relèvent en outre que «son œuvre compte plus de 2 000 pièces (...) que ce soit pour le théâtre, la télévision, la radio, les orchestres sympho-

niques ou les multiples ensembles de jazz qu'il a dirigés».

«On estime à plus de 10 000 le nombre de prestations que Vic Vogel a présentées au cours de ses 70 ans de carrière», note le communiqué.

Un hommage lui sera rendu à Montréal «prochainement», a conclu sa famille. F. H.

Concert sans portable

Une expérience bientôt expérimentée en Italie

Une célèbre salle de spectacles turinoise va expérimenter pour la première fois en Italie, en novembre, le concert sans téléphone portable, une règle réclamée par certains spectateurs et qu'imposent déjà nombre de célébrités.

L'expérience aura lieu le 7 novembre à l'«Hiroshima Mon Amour», salle de concerts et d'expositions de la capitale piémontaise où les spectateurs seront invités à laisser leur smartphone à l'entrée le temps d'une soirée, a annoncé sur Facebook son directeur Fabrizio Gargarone. «C'est très simple. Si tu entres à la soirée, tu ne peux pas avoir ton

portable, tu ne peux pas faire de photos, tu ne peux pas «chatter». Et tu ne pourras partager ce que tu verras qu'en le vivant et en le racontant», explique Fabrizio Gargarone.

Le directeur précise qu'il renouvellera l'expérience environ tous les deux mois et qu'il est en train de demander à une série d'artistes, sans préciser lesquels, de se prêter au jeu pour proposer au public «quelque chose de plus vrai, de plus direct et, en fin de compte, de plus intime».

Le quotidien «La Repubblica» précise lundi que si l'expérience s'avérait concluante, elle pourrait s'étendre à d'autres salles ita-

liennes et que l'on pourrait alors voir se généraliser à l'entrée le dispositif du Yondr, une pochette à verrouillage magnétique dans laquelle on glisse son smartphone lors d'un concert. Plusieurs artistes internationaux ont déjà instauré le «No phone» (pas de portable) à leurs concerts parmi lesquels la popstar Madonna ou le chanteur américain et prix Nobel de littérature Bob Dylan.

En France, l'humoriste Florence Foresti a été la première à imposer à ses fans l'utilisation d'une housse de déconnexion pour smartphone pour accéder à ses spectacles. L. B.

AGEND'ART

Galerie d'arts Le Paon (Centre des arts de Riadh El Feth)

Du 21 septembre au 20 octobre :

Exposition «Convergence» de l'artiste Mohamed Krour.

Vernissage le samedi 21 septembre à partir de 15h.

Institut français d'Alger Du 15 septembre au 28 novembre :

Exposition des plus beaux paysages du Sud capturés par Oussama Hamdi.

Maison de la culture Ahmed-Aroua (Koléa, Tipasa)

Du 17 au 21 septembre à partir de 20h30 :

Sixième édition des Journées nationales de la chanson chaâbi, sous le slogan «Le chaâbi, art et patrimoine».

Théâtre de verdure Laâdi-Flicli (Boulevard Frantz-Fanon, Alger)

Jeu du 19 septembre à partir de 20h30 :

Concert de Kendji Girac. Prix des billets à partir de 3 000 DA. Point de vente : Théâtre de verdure, de 10h à 19h.

Ligue 1 (mise à jour/2^e journée)

L'ASAM et la JSS font match nul

L'AS AIN M'LILA et la JS Saoura ont fait match nul (0-0) lundi au stade Khelifi-Zoubiri en match de mise à jour de la deuxième journée du championnat d'Algérie de Ligue 1 de football. Avec ce résultat nul, l'ASAM

s'empare seule de la 9^e place avec 5 points en quatre matchs disputés, devançant d'une unité son adversaire du jour la JSS (10^e-4 pts) en compagnie de l'ES Sétif.

Judo / Coupe d'Afrique «Juniors»

L'EN à la deuxième place

LA SÉLECTION algérienne (Juniors/Garçons) de judo a décroché la deuxième place à la Coupe d'Afrique 2019, clôturée dimanche soir à Casablanca (Maroc), avec un total de quatre médailles (3 or et 1 argent). C'est la sélection (Garçons/Filles) du pays organisateur, le Maroc, qui a pris la première place (7 or, 5 argent et 12 bronze), au moment où la Tunisie a complété le podium (2 or, 4 argent et 2 bronze). L'Algérie n'a engagé que quatre judokas dans cette compétition et ils ont tous réussi à accrocher une marche appréciable sur le podium, à savoir : la première pour Redouane Messaoud Dris (-66 kg), Karim Oudjane (-73 kg) et Hicham Anouar Hached (+100 kg), alors que Mohamed Amine Tahra s'était contenté de l'argent, après sa défaite en finale des moins de 60 kg. Le Maroc, lui, a enregistré une participation record, avec pas moins de 39 athlètes engagés (21 Garçons et 18 Filles), ce qui lui a conféré un certain avantage par rapport aux autres concurrents. D'ailleurs, avec ses trois or, l'Algérie avait longuement caracolé en tête du tableau général des médailles, avant d'être coiffée au poteau par le Maroc, après que ce dernier ait moissonné 5 or en toute fin de compétition. Au total, 64 judokas (34 Garçons et 30 Filles), représentant sept nations, ont pris part à cette première édition de la Coupe d'Afrique «Juniors» de judo. Outre le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, il y avait le Sénégal, le Portugal, le Tchad et le Cap Vert.

Mondiaux 2019 de boxe

Chouaïb Bouloudinats (+91 kg) se qualifie

LE BOXEUR algérien Chouaïb Bouloudinats (+91 kg) a composé ce lundi son billet pour les 8^{es} de finale en remportant son combat aux points (4-1) contre l'Italien Carbotti Mirko pour le compte des mondiaux-2019 qui se déroulent à Ekaterinbourg (Russie). Exempté du premier tour, Bouloudinats a dominé son adversaire italien. Il rejoint ainsi son compatriote Chams Eddine Kramou (69 kg) qui avait battu un peu plus tôt l'Azbaidjanais Sotomayor Collazo Lorenzo aux points (3-2). Chouaïb Bouloudinats (+91 kg) et Chams Eddine Kramou (69 kg) seront désormais les deux seuls pugilistes algériens présents en 8^e de finale des mondiaux 2019 après l'élimination des cinq autres boxeurs algériens engagés dans cette compétition. Abdelhafid Benchabla (-91 kg), Mohamed Houmri (81 kg), Mohamed Fliissi (-52 kg), Younes Nemouchi (75 kg) et Réda Benbaziz (-63 kg) ont été éliminés dès les 16^{es} de finale. L'Algérie a engagé sept boxeurs dans ce rendez-vous pugilistique qui se tient du 9 au 21 septembre, en présence de près de 450 athlètes de 87 pays.

Athlétisme

Le semi-marathon «Bahia Azur 4» aura lieu le 27 septembre

LE SEMI-MARATHON «Bahia Azur 4» aura lieu le vendredi 27 septembre à Ain El Truck (Oran), a-t-on appris auprès des organisateurs. Cette manifestation sportive, organisée par la Fédération algérienne du sport et travail (FAST) en collaboration avec la ligue de wilaya et l'Association «Oran sports et santé» de Sidi El-Houari, se tient depuis 4 ans sous l'appellation «Course Oran Bahia-Azur». Cette course pédestre est prévue sur une distance de 21 kilomètres pour les séniors et 10 km pour les dames et vétérans pour donner une chance à un large éventail de participants. 400 à 450 coureurs dames et messieurs de différentes wilayas du pays devront participer à cette course. Le départ est prévu à Ain El Truck et l'arrivée aux «Andalouses», selon les organisateurs.

CS Sfaxien/Après la défaite face au PAC

Le Monténégrin Nebojsa Jovic remercié

LE CLUB Sportif sfaxien a annoncé lundi sur sa page «Facebook» la résiliation à l'amiable du contrat qui le lie au staff technique de son équipe séniors de football conduit par le Monténégrin Nebojsa Jovic après la défaite face au Paradou AC 1-3, en seizième de finale aller de la Coupe de la Confédération de football. Le nouvel entraîneur sera annoncé prochainement, a précisé la formation «Noir et Blanc». Le CS Sfaxien avait engagé le technicien monténégrin cet

été. Il a remporté avec lui, pour son premier match officiel, la Coupe de Tunisie aux dépens de l'Etoile sportive du Sahel aux TAB. Mais les résultats des matches qui ont suivi étaient en deçà des espérances, avec une défaite en déplacement lors de la première journée du championnat et une difficile victoire au Taieb-Mhiri pour le compte de la 2^e journée. La défaite dimanche en déplacement devant le Paradou AC 1-3 au stade 5-Juillet d'Alger a précipité le départ de Jovic.

Match amical

Les Verts rencontreront la Colombie à Lille en octobre 2019

■ C'est officiel ! La sélection nationale de football, championne d'Afrique en titre, rencontrera son homologue colombienne en match amical au mois d'octobre prochain à Lille, en France.



Les Champions d'Afrique donneront la réplique aux Colombiens

Par Mahfoud M.

À la recherche d'un match-test durant une date-FIFA, le mois prochain, la FAF a donc conclu avec la Fédération colombienne pour ce match qui devrait permettre aux Verts de bien se préparer pour les prochains rendez-vous. L'information donnée par Caracol Radio ne précise pas la date exacte de la tenue de cette rencontre qui sera certainement très importante pour la sélection nationale qui se rapprochera aussi de la communauté algérienne implantée en France et aura l'occasion de saluer les champions d'Afrique.

À moins de sérieux pépins

physiques dans les semaines à venir, la plupart des cadres des Verts devraient être présents à Lille : Mahrez, Brahimi, Bounedjah, Atal, Bensebaini ou encore Feghouli.

Du côté des Colombiens, un autre match amical face au Chili a été programmé du côté d'Alicante en Espagne. L'occasion pour Radamel Falcao de peaufiner leur préparation en vue de la Copa America 2020 qui se déroulera à domicile, co-organisée avec l'Argentine. Il faut savoir que le président de la FAF, Kheireddine Zetchi, avait déjà annoncé il y a quelques jours que la sélection nationale allait affronter une formation sud-américaine. Ce genre de matchs sont

très importants pour l'EN qui en plus du fait d'avoir à se frotter à des sélections de haut niveau et se préparer comme il se doit pour les prochains rendez-vous, elle pourra aussi soigner son classement-FIFA sachant qu'avant la CAN les Verts étaient en bas du classement et sont tombés dans les profondeurs après les résultats catastrophiques enregistrés du temps des sélectionneurs l'Espagnol Alcaraz et surtout Rabah Madjer. Les coéquipiers de Mahrez feront tout leur possible pour améliorer les résultats de la sélection.

M. M.

MC Oran

Cherif El Ouezzani en colère

Le MC Oran, auteur d'un bon départ en championnat de Ligue 1 de football, retombe dans ses travers, au moment où son directeur général et entraîneur, Si Tahar Cherif El Ouezzani, crie au complot. «J'ai l'impression que certains dans le club, plus précisément des actionnaires dans la société sportive du MCO, ne veulent pas notre réussite. Ils sont tout simplement en train de me mettre des obstacles pour échouer», a déclaré Cherif El Ouezzani à la presse, à l'issue de la défaite à domicile de son équipe face au MC Alger (3-2), dimanche soir en match avancé de la cinquième journée. Il s'agit de la deuxième défaite de rang des «Hamraoua» qui se sont inclinés cinq jours auparavant à Ain M'lila (2-1) et la première sur leur terrain cette

saison, après avoir réussi à engranger sept points des neuf possibles lors des trois premières journées du championnat. Cherif El Ouezzani, intronisé par les autorités locales dans sa double fonction de DG et coach des Rouge et Blanc, n'a toujours pas obtenu sa licence pour diriger ses capés du banc de touche. Pour cause, il ne dispose toujours pas de contrat que devait signer les membres du Conseil d'administration (CA), il y a plusieurs semaines. «Toutes mes tentatives auprès des membres du CA pour régulariser notre situation administrative, moi et mon staff technique, ont été vouées à l'échec. Par leur attitude, ils sont en train tout simplement de nous mettre les bâtons dans les roues», a-t-il déploré. Déjà confronté à des

problèmes financiers énormes, le champion d'Afrique avec la sélection algérienne en 1990 lance un énième cri de détresse pour venir au secours de son club. «Le MCO est un grand club qui draine des centaines de milliers de supporters et il représente aussi la deuxième grande ville d'Algérie, mais cela ne suffit pas pourtant pour qu'il bénéficie de la considération voulue, comme c'est le cas pour d'autres clubs de l'élite qui ont été placés sous l'égide de grandes entreprises publiques», s'est-il insurgé, non sans, au passage, pointer du doigt l'arbitre de la rencontre face au MCA (Farouk Mial), qui s'est illustré par «un arbitrage vicieux», ayant avantage l'adversaire et l'avoir aidé à obtenir les trois points de la victoire, selon ses dires.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

AG extraordinaire de la FAF

Les présidents approuvent le projet de Ligue 1 à 18 clubs

L'ASSEMBLÉE extraordinaire de la FAF qui s'est déroulée hier au Centre technique nationale (CTN) de Sidi Moussa a donc approuvé la proposition de la Fédération qui souhaitait apporter un changement au système de compétition. En effet, les membres de l'AG ont unanimement voté pour ce projet qui permettra d'augmenter le nombre des équipes de la Ligue I à 18 clubs contre 16 actuellement. Pour ce qui est de la Ligue II, elle sera constituée de deux groupes de 16 équipes qui ne seront plus professionnelles. Il y aura aussi la création d'une DII avec six groupes.

Cette adoption rentre dans le cadre d'une réforme globale de la pyramide du football algérien avec aussi la suppression du 4e palier actuellement géré par

Ligue Inter-Régions (LIRF). Il faut savoir que la Fédération souhaite restructurer le football national, après les nombreux couacs qui se sont manifestés, notamment avec la cessation de paiement de nombreux clubs dits professionnels qui n'arrivent plus à payer leurs joueurs en raison du manque du nerf de la guerre. Il faut savoir que de nombreux joueurs ont saisi la Commission de règlements de litiges (CRL) pour ne pas avoir reçu leur argent. Le projet de professionnalisme lancé par l'ancien président de la FAF, Mohamed Raouraoua, est un véritable fiasco d'où la décision de réviser cette stratégie et de permettre aux clubs de souffler, surtout pour ceux qui veulent repasser au statut d'amateur qui sera au choix. **M.M.**

Tunisie

2 morts dans le naufrage d'un bateau de migrants

DEUX personnes sont mortes et cinq sont portées disparues après le naufrage au large de Sfax, dans l'est de la Tunisie, d'un bateau qui transportait une quinzaine de candidats à l'émigration, essentiellement tunisiens, a annoncé mardi le parquet local. Le parquet a été averti à l'aube du naufrage d'une embarcation clandestine tentant de se rendre en Italie, a indiqué le procureur adjoint du tribunal de Sfax, Mourad Turki, dans un communiqué. Deux corps ont été repêchés, neuf personnes ont été sauvées, a-t-il ajouté, précisant que selon certains témoi-

gnages, 16 personnes se trouvaient à bord. « Les recherches se poursuivent » pour trouver les cinq derniers passagers, ajoute le communiqué. En juillet, la Garde nationale tunisienne avait récupéré 90 migrants qui avaient quitté les côtes tunisiennes pour l'Italie, dont une vingtaine de femmes et trois bébés, qui venaient tous de pays d'Afrique subsaharienne. Ces dernières semaines, des dizaines de candidats à l'exil tentant de rallier l'Italie depuis les côtes tunisiennes ont été interceptés, et d'autres se sont noyés.

Présidentielle en Tunisie

Nabil Karoui officiellement au deuxième tour



LES DEUX candidats Kaies Saïd et Nabil Karoui arrivés premiers à l'élection présidentielle organisée dimanche en Tunisie s'opposent au second tour du scrutin, a indiqué mardi le président de la Haute instance indépendante de la surveillance des élections (ISIE) Nabil Baffoun. Selon des résultats officiels du

scrutin, M. Saïd a obtenu «18,4%» des voix et M. Karoui «15,58%», a déclaré le président de l'ISIE, Nabil Baffoun, lors d'une conférence de presse. Les deux candidats arrivés en tête se disputeront le deuxième tour de l'élection présidentielle, si aucun n'a pas recueilli plus de 50% des suffrages. **R.M.**

La flambée du pétrole



Loumis

Djalou@hotmail.com

Prix du président de la République du journaliste professionnel

Installation du jury par le ministre de la Communication

■ Le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Hassane Rabehi, a procédé mardi à Alger, à l'installation des membres du jury du Prix du président de la République du journaliste professionnel, dont le thème est consacré cette année aux «Vertus du dialogue».

Par Amel H.

Présidé par le directeur de l'Ecole supérieure de journalisme et des sciences de l'information, le P Abdeslam Benzaoui, le jury est constitué de Khadidja Khelifi, représentante du ministère de la Communication, Mahdia Belmessek, représentante du ministère des Finances, Mohamed Kechroud, représentant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, et Hassen Mandjour, représentant du ministère de la Culture. Il s'agit également de Bouzid Ould El Hocine, représentant de la Télévision nationale, de Mohamed Badreddine, représentant de la Radio nationale, Ahmed Merabet, représentant de la presse publique, Abdelwahab Djakoun, représentant de la presse privée, Faïza Yakhlef et Abdelhamid Sahel, représentants de la Faculté des sciences de l'information et de la communication. Le Prix du président de la République du journaliste professionnel a été institué en «*signe de reconnaissance au parcours des journalistes algériens durant la guerre de Libération nationale et d'appui aux efforts des professionnels de la presse nationale qui contribuent à la promotion du droit du citoyen à une information objective et crédible à travers la presse écrite, audiovisuelle et électronique*». L'objectif étant d'«*encourager et promouvoir la production journalistique nationale sous toutes ses formes, stimuler l'excellence, la création et la professionnalisation au sein de la presse nationale en instaurant la culture du mérite et récompenser les meilleures œuvres individuelles ou collectives ayant trait à la thématique retenue*». Les intéressés par ce concours, dans sa 5^e édition, doivent adresser leurs dossiers de participation au pré-

sident du jury du Prix du président de la République du journaliste professionnel, au ministère de la Communication, par voie postale avant la date limite fixée au 10 octobre 2019.

Rabehi : La présidentielle est «le vœu de la majorité des Algériens»

L'élection présidentielle, prévue le 12 décembre prochain, est «le vœu de la majorité des Algériens», étant donné que «c'est la voie salutaire» pour permettre au pays de consolider «sa stabilité et sa sécurité», a affirmé mardi le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Hassane Rabehi. «Les élections présidentielles sont le vœu de la majorité des Algériens, étant donné que c'est la voie salutaire pour permettre à notre pays de consolider sa stabilité et de réunir les conditions de son développement au mieux des intérêts de notre peuple», a-t-il indiqué à la presse en marge de l'installation officielle des membres du jury du prix du président de la République du journaliste professionnel. Il a, dans ce cadre, exprimé sa «grande confiance» en les médias pour leur capacité à accompagner «l'œuvre politique qui consiste à assurer les meilleures conditions» de l'organisation de ces élections, qui sont la «voie salutaire pour permettre à notre pays de consolider sa stabilité et sa sécurité». Pour M. Rabehi, l'Armée nationale populaire a apporté une contribution «significative» et a assuré un «accompagnement certain» aux revendications du peuple algérien, lesquelles sont consacrées dans tous les textes légaux, administratifs et politiques. Ces textes, a-t-il ajouté, constituent l'assise sur laquelle vont se dérouler ces élections et



qui «*vont consacrer les principes de la démocratie et de la participation du citoyen, non seulement à la promotion de son pays mais aussi à en construire l'avenir*». Interrogé sur la présence des observateurs internationaux durant le prochain scrutin, M. Rabehi a indiqué que cette question «*relève des prérogatives de l'Autorité nationale des élections, qui est indépendante dans ses décisions, ce qui reflète la bonne volonté de l'Etat à répondre à toutes les revendications du peuple*». Concernant les informations faisant état de la retransmission des procès de Louisa Hanoune, Bachir Tartag et Toufik Mediène notamment, M. Rabehi a répondu que le but «*n'est pas la retransmission en soi, mais que la justice assure un procès juste et équitable concernant toutes ces affaires ou celles liées à la corruption*». Il a ajouté dans ce cadre, que tout ce qui concernait la justice «*est de son ressort*», relevant que l'Etat «*est déterminé à combattre la corruption et tous ceux qui ont contribué à conduire le pays à cette situation difficile*». La justice, a rappelé le ministre, a prouvé son indépendance dans ses décisions, en se référant aux seuls textes de lois. Interrogé sur les conditions d'exercice des journalistes, il a indiqué que son département s'attelle à la préparation d'un ensemble de textes pour leur permettre d'accomplir convenablement leur métier et de consacrer leurs pleins droits.

A. H./APS